



Mamirolle

Actus

N°36 - Février 2018

M le Maire a présenté ses meilleurs voeux à la population le 6 janvier. Il a rappelé l'importance du rôle de chacun : élus, CCAS, associations, écoles, pour le bien vivre ensemble à Mamirolle et a exposé brièvement les changements pour la commune qui sont induits par le transfert des compétences à la CAGB qu'il développe ci-dessous...

«Nous savons toutes et tous que notre commune appartient au territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Mais connaissons-nous bien notre intercommunalité et son évolution qui est fixée par la loi ? Quelle est la base de l'intercommunalité : c'est faire ensemble ce que l'on ne pourrait pas faire seul en visant des économies d'échelle et de gestion. Nous ne pouvons que souscrire à cet exercice.

Quelles sont les compétences de la CAGB au 1er janvier 2017 ? Elle exerce de plein droit 11 compétences : le développement économique, les transports, l'aménagement du territoire de l'espace communautaire, l'habitat, la politique de la ville, la création et l'entretien de voiries communautaires, le projet et contrat d'agglomération, les équipements culturels, le tourisme, la gestion des déchets ménagers et assimilés.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée le **7 août 2015** va impacter directement les compétences des intercommunalités, des régions, des départements... et des communes, de notre commune, par des transferts de compétences fixés par la loi.

Depuis le 1er janvier 2017, à l'issue du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, 15 communes des secteurs du Val Saint-Vitois et de la Dame Blanche sont entrées dans la CAGB qui passe de 59 à 70 communes avec une population totale de 192 042 habitants. A cette même date, 69 Zones d'Activités Economique (ZAE) s'ajoutent au 13 d'intérêt communautaire et relèvent de la compétence de la CAGB. Pour Mamirolle, c'est la zone du Clousey (SDIS, établissement Feuvrier etc..) qui est transférée. Le Noret était déjà d'intérêt communautaire.

La loi ALUR (pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) a fixé au **24 mars 2017** le transfert du PLU à l'intercommunalité en devenant PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Ce transfert a été possible par un vote à majorité qualifiée des communes de la CAGB. Ce n'est donc plus le Conseil Municipal qui décidera de l'urbanisation de la commune mais le Conseil communautaire de la CAGB.

Depuis le 1er janvier 2018, ce sont l'eau et l'assainissement qui ne sont plus de compétence communale, mais de la compétence de la CAGB.

Dans un premier temps, le Syndicat des Eaux de la Haute Loue, propriétaire du réseau d'eau potable et l'exploitant de ce réseau, Gaz et Eaux, sont peu impactés. Par contre, pour notre commune, l'impact est important pour l'assainissement où la CAGB prend la compétence et décide des projets, du montant des redevances... à l'initiative du seul Conseil Communautaire.

Ce sont donc des pans importants de gestion qui ont quitté le cadre de la décision et de l'action communale. Bien sûr, ces transferts de compétences sont accompagnés financièrement par la commune du montant des charges transférées. Nous avons, avec notre intercommunalité des désaccords sur le calcul de ces charges. En tout état de cause, ces montants doivent être supportables pour les finances communales.

Se profile devant nous une réflexion sur l'éventualité du passage de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine au **1er janvier 2019**. Si ce passage devait se concrétiser, ce sont les compétences voirie et éclairage public qui seraient transférées... dossier à fort impact local et à suivre avec toute l'attention requise.

Tout cela est une évolution forte pour nos territoires ; ces modifications sont un peu une révolution dans un délai si court... et que sera le visage des communes lors des prochaines échéances municipales. Il est fondamental, au vu de ces dossiers, que la gouvernance de notre agglomération évolue profondément et que nos communes trouvent toute leur place dans l'intercommunalité... ce travail est engagé et il demande beaucoup de vigilance».

Les municipales

Conseil municipal du 19/12/17

Etat civil

Repas des Aînés 2018

Info radar

Panneau Pocket, c'est fini

Bornes textiles, info CAGB

Les associations

Séance intergénérationnelle à la bibli

Soirée galette pour les bénévoles de la bibli

AG club des Retraités

Tête de veau avec les retraités

Carnaval des enfants

Soirée jeux en famille

Les écoles

Initiation au didgeridoo

Les entreprises

Tilmat

Conseil Municipal du 19/12/2017

Budget principal : décision budgétaire modificative n°1

Afin de mettre en adéquation les prévisions budgétaires et le réalisé, il faut modifier certaines lignes budgétaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses: 0 €

chapitre 012 - charges de personnel

art. 6411 - personnel titulaire +1 000 €

chapitre 022 - dépenses imprévues de fonctionnement -1 000 €

En recettes: +11 340 €

chapitre 70 - produits des services

art. 70841 - mise à disposition du personnel communal +5 640 €
chapitre 77 - produits exceptionnels

art. 7788 - produits exceptionnels divers +5 707 €

Cette décision modificative met le budget principal en suréquilibre de 11 347 €. Le Conseil Municipal approuve cette décision budgétaire modificative n°1.

Budget Murs Nus: décision budgétaire modificative n°1

Afin de mettre en adéquation les prévisions budgétaires et le réalisé, il faut modifier certaines lignes budgétaires, et en ouvrir d'autres [celles-ci seront distinguées par un astérisque(*)] :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses: 0 €

chapitre 011 - charges à caractère général

art. 61558 - entretien biens immobiliers -150 €
chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés

art. 6215 - personnel extérieur au service +140 €
chapitre 65 - autres charges de gestion courante(*)

art. 658 - charges diverses +10 €
Le Conseil Municipal approuve cette décision budgétaire modificative n°1.

Budget Assainissement : décision budgétaire modificative n°2

Afin de mettre en adéquation les prévisions budgétaires et le réalisé, il faut modifier certaines lignes budgétaires :

SECTION D'EXPLOITATION

En dépenses: 0 €

chapitre 011 - charges à caractère général

art. 613 - locations -100 €
art. 627 - services bancaires +100 €

0 €

chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés

art. 621 - personnel extérieur au service +2 000 €

chapitre 023 - virement à la section d'investissement -2 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses: -2000 €

chapitre 20 - immobilisations incorporelles

art. 203 - frais d'études et d'insertion -2 000 €
chapitre 21 - immobilisations corporelles

art. 2158 - autres installations techniques -264 000 €

chapitre 23 - immobilisations en cours

art. 2315 - installations techniques (*) +264 000 €

En recettes: -2 000 €

chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement -2 000 €

Le Conseil Municipal approuve cette décision budgétaire modificative n°2.

CAGB : Transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » - Modalité de transfert des biens immobiliers, mobiliers et des contrats

Le conseil de la CAGB a délibéré le 26 juin dernier pour prendre les compétences Eau et Assainissement à compter du 01/01/2018.

Il est nécessaire de valider les modalités de transfert des biens matériels et des contrats de la commune à la CAGB pour permettre l'exercice de cette compétence, la distribution de l'eau aux habitants, la collecte et le traitement des eaux usées.

Les biens immobiliers et mobiliers : Les équipements techniques et les biens mobiliers (réseaux, station de traitement des eaux usées, postes de relevage ou de refoulement) affectés à l'exercice de la compétence « assainissement » par la commune sont mis à disposition de la CAGB à titre gratuit.

Les contrats et emprunts : Les contrats conclus par la commune concernant le service d'assainissement sont transférés automatiquement à la CAGB qui se substitue à la commune dans ses droits et obligations en qualité de cocontractant.

Les contrats d'emprunts résiduels sont transférés à la CAGB sur les budgets annexes d'eau et d'assainissement. Les membres du Conseil Municipal approuvent ces conditions de transfert.

CAGB : Transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » - Modalité de transfert des recettes à la CAGB

Le conseil de la CAGB a délibéré le 26 juin dernier pour prendre les compétences « Eau » et « Assainissement » à compter du 01/01/2018.

La redevance d'assainissement collective est collectée par la société Gaz et Eaux puis reversée à la commune semestriellement à terme échu. La CAGB ayant décidé de confier aux différents fermiers en eau sur son territoire la collecte de la redevance d'assainissement, il convient d'autoriser la CAGB à percevoir cette redevance d'assainissement à compter du 01/01/2018 mais également l'ensemble des autres recettes d'assainissement telles que la redevance d'assainissement non collectif ainsi que la prime pour épuration versée par l'agence de l'eau.

Les membres du Conseil Municipal autorisent la CAGB à encaisser l'intégralité de ces recettes.

CAGB – Signature de la convention de prestations en assainissement avec la commune de Mamirolle

La CAGB s'est vu confier, par arrêté préfectoral du 24/11/2017, les compétences « Eau » et « Assainissement »

à compter du 01/01/2018. A partir de cette date, la CAGB est gestionnaire de l'ensemble des réseaux d'assainissement de la commune. Dans ce cadre, le Maire met en place, avec les services de la CAGB, un partenariat permettant de répondre aux objectifs suivants :

- prendre en compte le contexte local en permettant la continuité du travail des agents communaux en poste,
- rationaliser les coûts en mobilisant les services présents sur place quand les interventions à exécuter le permettent,
- conserver à la CAGB son rôle d'autorité organisatrice.

Le Maire a souhaité que soient confiées, aux services techniques de la commune, des prestations d'entretien et d'exploitation du réseau d'assainissement, à charge pour la CAGB d'en assurer le financement. En conséquence, une convention de prestations d'assainissement a été rédigée. Elle liste les prestations confiées à la commune et détermine les modalités financières de remboursement, à la commune, des interventions que les agents communaux continueront à effectuer sur le réseau d'assainissement. Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer la convention avec la CAGB.

Galerie commerciale : révision des loyers

Par délibération du 21/02/2017, le Conseil Municipal a décidé de ne pas procéder, durant une année supplémentaire, à la révision des loyers suivant l'indice du coût de la construction à compter du 01/01/2017 afin d'aider les petits commerces en difficulté. Cette mesure arrive à échéance le 01/01/2018. Les membres du Conseil Municipal décident de ne plus bloquer les loyers de la galerie commerciale.

A compter du 01/01/2018, les loyers seront de nouveau actualisés selon l'indice INSEE des loyers commerciaux du 3ème trimestre de l'année précédente en ce qui concerne les locataires commerçants inscrits au registre du commerce et des sociétés et les locataires ayant une activité artisanale enregistrés au répertoire des métiers, et selon l'indice des loyers des activités tertiaires du 3ème trimestre de l'année précédente en ce qui concerne les activités libérales et tertiaires.

Les loyers étant bloqués depuis le 01/01/2003, l'actualisation au 01/01/2018 sera calculée, sur un an, soit sur la base de l'indice de référence des loyers commerciaux du troisième trimestre 2016 qui s'établit à 108.56 pour les locataires commerçants inscrits au registre du commerce et des sociétés et les locataires ayant une activité artisanale enregistrés au répertoire des métiers, et sur la base de l'indice des loyers des activités tertiaires du troisième trimestre 2016 qui s'établit à 108.69 en ce qui concerne les activités libérales et tertiaires.

Finances communales : budget prévisionnel 2018 de la ludothèque « La Toupie »

Le budget prévisionnel 2018 de la ludothèque «La Toupie» proposé par la Fédération Familles Rurales s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant de 8 982.50 €. La participation prévisionnelle de la commune, avant sub-

vention de la CAF, s'établit à 7 743.77 €. Le Conseil Municipal approuve ce budget.

Bibliothèque : création d'un poste d'adjoint du patrimoine

Par délibération n°2016/07 du 26/01/2016, le Conseil Municipal a décidé de recruter Mme Peggy RUFFIN en CUI CAE, sur un poste d'animatrice de bibliothèque, pour une période d'un an allant jusqu'au 31/01/2017 puis de renouveler ce contrat jusqu'au 31/01/2018. Ce contrat arrivant à échéance, les différentes possibilités de recrutement d'un agent qui puissent poursuivre les différentes activités mises en place par les animateurs successifs de la bibliothèque au-delà du 31/01/2018 ont été étudiées. L'arrêté préfectoral du 17/08/2017 relatif aux embauches sous contrat unique d'insertion exclut les collectivités territoriales comme employeurs éligibles à la conclusion ou au renouvellement des CUI CAE. Les membres du Conseil Municipal décident de créer un poste d'adjoint du patrimoine à compter du 01/02/2018 pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

Urbanisme

Décision de permis de construire modificatif n°1

- SAS Maison CONTOZ (M. ANNELOT et Mme LAMBERT), modification des enduits de façades, accordé le 28/11/2017.

Dépôt de demande de permis de construire

- M. LE TALLEC Yves, construction d'un carport de 45 m² d'emprise au sol,
- M. et Mme LEDENTU Fabien et Audrey, construction d'une maison de 148 m².

Demande de certificat d'urbanisme opérationnel

- M. JOLIBOIS Nicolas, section AI n°56p, accordé le 07/12/2017,
- M. et Mme DUQUET Jean et Rose-Noëlle, section AI n°222p, accordé le 15/12/2017.

Demande de certificat d'urbanisme d'information

- Me Stéphane PEPIN, section B n°241,
- SCP MARCONOT J.-M. et MARCONOT-CLEMENT Lydie, section AD n°135.

Déclaration d'intention d'aliéner

- SCP Marceline SCHOBING-CUGNEZ et Anne BERGELIN, section AH n°182, refus de préempter,
- Me D. LANCE, section AI n°199, refus de préempter.

Etat civil

Naissances

- Le 24/11/2017, Constance REGNIER,
- Le 05/01/2018, Gabriel AYMONIER.

Mariage

- Le 26/12/2017, Natacha POURCELOT, Lisa LAMBERT.

Décès

- Le 01/01/2018, Yves MASSONET, né en 1935
- Le 05/01/2018, Gaston LAMBERT, né en 1926.



Les aînés au repas dansant 2018

Mesdames, Messieurs nos Aîné(e)s, comme cette année vous n'avez pas l'honneur de la première page réservée par M. le Maire, pour une communication plus sérieuse, j'agrandis la photo...

Les aîné(e)s, invité(e)s comme chaque année, par la Mairie, soit près de 104 personnes, dont 98 présentes, ont de l'avis général passé une très bonne journée.

Le repas concocté par le traiteur Prescillia Thiebaud de Baume-les-Dames a été apprécié, l'ambiance musicale assurée par l'inénarrable Guy Prillard était super et les danseurs comblés. Et Rachel Baverel a dansé en l'honneur de ses parents et pour le bonheur de tous sur des musiques de Johnny, hommage oblige.

Monsieur le Maire et ses adjoints ont été honorés et ravis de vous servir, danser et passer cette journée avec vous.

A remettre l'an prochain, nous vous espérons aussi nombreux à ce bon moment de convivialité, voire plus... pas de malades et si vous pouviez faire des émules auprès de ceux qui n'osent pas ou pensent ne pas pouvoir venir, j'ai des noms...

Francine Martin



Info Radar

Le radar pédagogique se trouve rue de Baume dans le sens montant, à hauteur de la maison de retraite.

4465 véhicules sont passés en 33 jours :

- Premier constat : très peu respectent la vitesse maximale autorisée de 30 km/h sur cette portion, ils sont environ 7 %, triste record !
- 15 % ont une vitesse inférieure à 38 km/h.
- 50 % ont une vitesse inférieure à 49 km/h.
- environ 35 % soit 1540 véhicules ont une vitesse comprise entre 50 et 60 km/h.
- Et enfin 6 % environ ne sont pas raisonnables du tout car ils montent cette rue à plus de 60 km/h !



Le constat est toujours le même : très peu respectent les limitations de vitesse !

Faut-il faire intervenir les Gendarmes ?

Ils sont déjà intervenus tout récemment pour le contrôle du Stop de la rue du Six Septembre et c'était « tolérance zéro », une trentaine de procès-verbaux ont été dressés...

Ernest Coppola

Panneau pocket, c'est fini...

En novembre 2017, votre commune a testé l'application «Panneau Pocket» pour que vous ayez les informations municipales et associatives sur votre téléphone portable, mais comme vous n'avez pas adhéré à ce dispositif, seulement une trentaine d'inscrits, la période de test gratuit étant arrivée à échéance, l'opération n'a pas été reconduite, donc plus d'infos par le biais de Panneau Pocket sur notre commune.

FM

Séance intergénérationnelle à la bibli



Le vendredi 12 janvier des résidents de la maison de retraite de Mamirole et un groupe d'enfants des Francas ont partagé un moment autour de la galette.

Une fois n'est pas coutume, ce sont les jeunes enfants, avec leur animatrice Cathy, qui ont raconté l'histoire « Roule Galette » aux résidents de la maison de retraite (Ehpad).

Les enfants sont venus avec une galette et des couronnes décorées à la façon «art aborigène d'Australie», petit clin d'œil à l'exposition sur l'Australie. Tout le monde a passé un moment très agréable.

Cet échange intergénérationnel est vraiment très bénéfique pour les deux classes d'âge. Ce n'est pas la première fois que nous faisons se rencontrer les enfants et les personnes âgées et à chaque fois c'est un grand moment de bonheur pour chacun.

Merci aux groupes de bénévoles qui animent « Le jardin de mémoire », à Cathy, animatrice des FRANCAS et à Chantal, qui accompagne les résidents de l'EHPAD.

Peggy Ruffin, Responsable «Ma Bulle»

Soirée galette pour les bénévoles de la bibliothèque «Ma Bulle»



Après leur réunion de travail du 12/01/18 autour de l'organisation de la JPO et des différentes tâches à programmer pour la nouvelle année, outre les permanences : échanges des documents avec la Médiathèque Départementale du Doubs, désherbage, prochain film documentaire avec la MDD, animation à la crèche de Saône pour carnaval, portage de livres à remettre en place (?), l'équipe de bénévoles a partagé une petite collation offerte par Peggy et la galette des rois. Merci à elle pour ce bon moment.

FM

Joueur de Didgeridoo à la maternelle

Mardi 16 janvier, les élèves des 3 classes de maternelle ont bénéficié d'une animation «didgeridoo» donnée par M. Michel EL-BISSER, dit Mitch.

Le didgeridoo est un des plus anciens instruments du monde apparu chez les Aborigènes d'Australie il y a environ 25 000 ans. Le didgeridoo authentique est un tronc d'eucalyptus creusé par les termites, choisi et coupé par l'homme.



Après la présentation de l'instrument et de son histoire, Mitch a joué. Les enfants ont été émerveillés par ce son «magique» très particulier obtenu en

faisant intervenir le souffle, la gorge, les lèvres, les joues, la langue. Le son de base s'appelle le bourdon. Animation parfaitement adaptée aux jeunes enfants : chacun a reçu son didgeridoo d'initiation et a pu s'exercer à émettre différents sons, à produire des rythmes.

Cette initiation intervient dans le cadre des activités menées sur l'Australie en partenariat avec la bibliothèque. D'ailleurs Mitch était très surpris par les connaissances de nos petits élèves sur l'Australie ! Les enfants ont décoré leur didgeridoo personnel en classe et ont donné une petite prestation lors de la JPO de la bibliothèque.

L'intervention a été financée par l'Amicale des Parents d'Elèves que les enseignantes remercient et par la coopérative scolaire.

Patricia Sapolin

A.G. du Club des retraités de Mamirolle, Le Gratteris, La Chevillotte

L'Assemblée Générale se tiendra le

vendredi 16 février à 15h00
Salle des Fêtes annexe

Il vous est demandé d'être présent(e)s à 14h30, avant l'ouverture de la séance, afin que notre trésorière et son adjointe puissent collecter les cotisations 2018 :

17 € pour tou(te)s
chèque obligatoire.

Les nouveaux adhérents sont les bienvenus.

Gabriel Tholomier,
Président du Club

Carnaval des enfants

Le **3 mars 2018**, rassemblement à 14h30 pour les enfants qui désirent se faire maquiller devant la bibliothèque.

- 15 h00 - photos de groupe
- 15h30 - départ du défilé : de la bibliothèque puis rue du 6 septembre, rue de la vierge, rue du champ michaud, rue du stade et arrivée à la salle des fêtes.
- Brûlage de M. Carnaval, puis le Comité d'animation proposera aux enfants un chocolat chaud, des boissons et des crêpes.

Jean-Pierre Gaulard

Banquet des classes 3 et 8

Toutes les personnes dont l'année de naissance se terminent en 3 et en 8 sont invitées au repas des classes

le 24 mars à 12 h 00
salle des fêtes de Mamirolle

Renseignements auprès de Jean-Pierre Gaulard,
tél. 03 81 55 78 05

Le Comité d'Animation

Le Club des Retraités organise

Mercredi 21 février à 12 h 00
Auberge du Château de Vaite – CHAMPLIVE

un repas « tête de veau » (ou truite)
apéritif, fromages, dessert, café, vins compris
Prix : 21 €

Inscriptions avant le **13 février** auprès de
Gérard PERRIN - Tél : 03 81 55 77 89 ou
Léone MOUROT - Tél : 03 81 55 74 64
sous réserve des places disponibles.
Chèque obligatoire à l'ordre du Club des Retraités
de Mamirolle. Merci.

Gérard Perrin

Bonnes résolutions pour 2018 ?

Parmi les bonnes résolutions de ce début d'année, il y a le sport... alors n'hésitez pas, l'association Familles Rurales de Mamirolle vous propose toujours ses cours de gym tonique, pilate, stretching et également, depuis cette année, marche nordique.

ooooo

D'autre part, prenez date dès maintenant, et réservez le

vendredi 16 mars 2018
de 20h à 22h
Salle des fêtes annexe de Mamirolle
pour participer à une soirée

Jeux en famille

La soirée s'adresse à tous, adultes et enfants à partir de 5 ans (jeux de société, grands jeux en bois, etc...). L'entrée est libre et gratuite. Venez en famille profiter de ce moment convivial et plein de rencontres.



Bonne année 2018 à tous.
Plus de renseignements par tél. 03 81 55 70 47

L'équipe de Familles Rurales

Tilmat, entreprise familiale



Créée en 1945 par Joseph TILLY, la société Tilly, spécialisée tout d'abord dans la réparation de matériels agricoles, a grandi, décennie après décennie, et est devenue Etablissements TILLY.

En 1988, Claude TILLY, fils de Joseph, reprend la succession de la société et crée le Groupe TILLY tel qu'il existe aujourd'hui avec ses 3 filiales : TILMAT, TILLY Manutention, TILLOC pour la Location.

Pierre TILLY intègre le groupe en 2005 pour prendre en charge le développement de TILLY manutention. En 2012, il prend en charge la présidence du groupe TILLY à la suite de son père Claude et poursuit le développement des activités du groupe sur l'ensemble du territoire Grand Est de la France (10 départements) et sur le Luxembourg.

L'entreprise emploie près de 90 personnes sur l'ensemble du groupe TILLY.

Depuis 70 ans, TILMAT, filiale du Groupe TILLY, présente sur l'Est de la France (Lorraine, Bourgogne et Franche Comté), met au service de ses clients 3 agences : Woippy (57), Corgoloin (21), Mamirolle (25).

A Mamirolle, leur point service, situé dans la zone du Noret, existe depuis 2012. Florian SERRALTA, mécanicien, dépanneur, est le responsable de l'Agence et travaille avec un dépanneur itinérant. Ils vendent, louent et réparent du matériel de Travaux Publics (compacteurs, mini pelles, pelles à pneus, à chenilles, chargeuses...) à des gros groupes, des communes, des paysagistes, des terrassiers, des industriels...

TILMAT est concessionnaire exclusif des matériels BELL, HAMM, LIEBHERR, BERGMANN, ATLAS COPCO et YANMAR (en Bourgogne - Franche Comté).

L'entreprise développe son service après-vente. Elle est actuellement à la recherche de 2 technico commerciaux et d'1 technicien Atelier/ service après vente.

TILMAT MAMIROLLE
Zone Artisanale Noret
25620 Mamirolle
Tél. 03 81 55 46 30
Site : www.groupletilly.com/tilmat



Florian Serralta

Cécile Bourgoïn

LES BORNES TEXTILES...

C'est facile !

Cent-trente conteneurs pour la collecte des textiles, chaussures, maroquinerie : une nouvelle vague de déploiement de ces bornes d'apport volontaire a été mise en place cette année sur le territoire de l'agglomération.

Tout type de vêtements et linges de maison (même usés ou déchirés), les chaussures attachées par paire, les sacs et ceintures peuvent être apportés dans ces conteneurs blancs aisément repérables dans les communes, les espaces publics et les déchetteries.

L'intérêt ? « Ces matériaux sont réutilisables et recyclables à 100 % et permettent de réduire le volume des poubelles grises à traiter à l'usine d'incinération.

Il faut continuer cet effort de tri pour l'environnement» rappellent le Grand Besançon et la Direction de la gestion des déchets.

Un geste majeur qui permet de préserver les ressources naturelles mais qui est aussi un atout économique et social. Une trentaine d'emplois locaux (tri et valorisation des textiles) ont en effet été créés, contribuant à l'insertion professionnelle de personnes en difficultés.

La Direction des déchets du Grand Besançon

A Mamirolle, la borne textile est située entre la Poste et la Mairie. Elle est vidée chaque début de semaine.



Agenda



Renseignements Mairie

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi..... 10h à 12h
 Mercredi 10h à 12 h et 14h à 16h
 Samedi (semaines impaires)..... 9h à 12h

Coordonnées de la mairie

Téléphone 03 81 55 71 50
 Fax 03 81 55 74 61
 Mail..... mairie@mamirolle.com
 Blog <http://mamirolle.over-blog.fr>
 Site www.mamirolle.info
 Allo Urgence mairie.....07 85 47 80 78

MAMIROLLE Actus

Directeur de publication : D. Huot
 Responsable de rédaction : F. Martin
 Equipe de rédaction : N. Anzalone - C. Bourgoin
 S. Seyer - C. Manganoni
 Correcteurs : N. Léchine - J. Duquet



Tous les jeudis

Les jeudis 08 et 22/02/18

- **02/02/18 - Au Camping** Ludothèque La Toupie
9h00 - 11h30 - Salle du Périscolaire
- **03/02/17 - Gymnase de Saône** **ESM HANDBALL**
14h00 - Filles B < 11 ans / Morteau - Championnat honneur départemental
15h30 - Filles A < 11 ans / ESBF - Championnat honneur départemental
17h00 - Filles < 15 ans / Levier - Championnat promotion régionale
- **03/02/18 - Gymnase de Mamirolle** **ESM HANDBALL**
15h30 - Garçons B < 11 ans / Palente - Championnat honneur départemental
- **03/02/18 - Musiques en herbe** **Ecole de Musique du Plateau**
20h00 - Eglise de Saône - Entrée libre et gratuite
- **06/02/18 - Couleurs et Carnaval**..... **Bébé-Livres**
10h30 - 11h30 - Bibliothèque «Ma Bulle».
- **09/02/18 - Animation** **Relais Assistantes Maternelles**
- **10/02/18 - Repas dansant** **ESM HANDBALL**
20h30 - Espace du marais à Saône - Réservation auprès de MC Viennet, tél. 06 80 11 23 72 ou Michel, tél. 03 81 55 70 04
- **10/02/18 - Pourquoi protéger les zones humides** **Marais de Saône**
9h00 - 12h30 - animé par France Nature Environmt et Féd. dép. chasseurs Doubs
Inscription obligatoire tél. 03 81 55 48 75 ou syndicat.maraisdesaone@wanadoo.fr
- **16/02/18 - Assemblée Générale** **Club des Retraités**
15h00 - Salle des fêtes annexe
- **16/02/18 -** **Ludothèque La Toupie**
9h00 - 11h30 - Gymnase
- **17/02/18 - Gymnase de Saône** **ESM HANDBALL**
19h00 - Seniors filles A / Auxois Semur - Championnat National 3
- **21/02/18 - Tête de veau à Champlive**..... **Club des Retraités**
12h00 - Auberge du Château de Vaite, sur inscriptions avant le 13/02/2018
- **23/02/18 - Assemblée Générale** **Anciens combattants**
20h30 - Salle 2 - Ancienne mairie.
- **16/02/18 -** **25/02/18 - La Madeleine Proust ASSM (Foot)**
16h00 - Espace du Marais - Saône - Réservation vers Edith au 03 81 91 46 02
- **03/03/18 - Carnaval** **Comité d'Animation**
14h30 -Rendez-vous vers la bibli pour maquillage, départ défilé à 15h30
- **09/03/18 - Bol de riz** **Cathéchèse de Mamirolle**
19h00 - Salle des fêtes annexe
- **16/03/18 - Soirée jeux** **Familles Rurales**
20h00 - 22h00 - Salle des fêtes de Mamirolle - Entrée libre
- **08/04/17 - Marche familiale** **Comité d'Animation**
9 km environ - Renseignements auprès de Jean-Pierre Gaulard

